

VILLE DE THIONVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

3b. Annexe au règlement
LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS







LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Articles L.123-1-5 8° alinéa et R.123.11 du Code de l'Urbanisme

---

MODE D'EMPLOI

Si votre terrain est touché par un emplacement réservé pour une voie ou un ouvrage public, une installation d'intérêt général ou un espace vert :

- Vous repérez sur le plan, le terrain faisant l'objet de cette réserve et son numéro de référence. Connaissant le N° de référence, vous recherchez dans le tableau ci-après, qui vous fournit la désignation de l'opération projetée sur cette réserve et la collectivité ou le service public qui en a demandé l'inscription au Plan Local d'Urbanisme.

DÉFINITION DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX ÉQUIPEMENTS

Le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti réservé par un Plan Local d'Urbanisme en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt public peut, à compter du jour où le Plan est rendu public, même si à cette date une décision de sursis lui ayant été opposée est en cours de validité, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition.

Un propriétaire peut également requérir l'emprise totale d'un bien partiellement réservé lorsque ce bien devient inutilisable dans des conditions normales.

Le propriétaire du terrain adresse sa demande d'acquisition à la Mairie ou se situe le bien, sous pli recommandé avec accusé de réception postal, ou dépose cette demande contre décharge à la Mairie.

Cette demande, outre les éléments permettant d'identifier l'emplacement réservé, doit mentionner les fermiers, locataires ou bénéficiaires de servitudes. Les autres ayant droits éventuels seront avisés par affichage sur la voie publique et voie de presse d'avoir à faire connaître leurs droits à indemnités dans les 2 mois suivant la dernière de ces deux mesures de publicité.

Si la commune n'est pas le bénéficiaire de l'emplacement réservé, le Maire transmet cette demande dans les huit jours à la collectivité ou au Service public concerné.

Le bénéficiaire de l'emplacement réservé, doit se prononcer dans le délai d'UN AN à compter de la réception en Mairie de la demande du propriétaire
En cas d'accord amiable, le prix d'acquisition doit être payé au plus tard deux ans à compter de la réception en Mairie de cette demande

LA LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Cette liste regroupe l'ensemble des emplacements réservés figurant au plan avec l'indication de leurs bénéficiaires.

N°	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE
GO1	Garche - Voie d'accès en direction de la zone IAU	Commune
GO2	Garche – Compléter la voirie interne du quartier aménagé	Commune
GO3	Garche-Prolongement du trottoir, Rue de la Biche	Commune
GO4	Garche – Accès à la zone IAU	Commune
GO5	Garche – Accès à la zone IAU	Commune
GO6	Garche – Voirie entre RD1 et la rue de la Pépinière	Commune
GO7	Koeking –Création d'une aire de retournement, rue du Four	Commune
GO8	Koeking-Création d'une aire de retournement, rue St-Rémy	Commune
O20	Oeutrange –Création d'une place du village et des équipements publics	Commune
O21	Oeutrange – Chemin accès à la zone 1AU et 1AUE	Commune
O22	Oeutrange-Création d'un chemin piétonnier entre la rue de l'Abbé Gouvion et la rue d'Escherange	Commune
O23	Oeutrange- Aménagement d'un accès pour les équipements sportifs	Commune
O24	Oeutrange-Création d'équipements sportifs	Commune
O25	Oeutrange –Création d'un chemin d'exploitation	Commune
O26	Oeutrange - Elargissement de l'accès à l'impasse Elminger	Commune
O27	Oeutrange - création d'un chemin d'exploitation	Commune
B30	Beuvange – Création d'un chemin d'accès à la zone 1AU à partir de la route d'Angevillers	Commune

N°	***DÉSIGNATION***	***BÉNÉFICIAIRE***
B31	Beuvange – Elargissement de la rue du Dol	Commune
B32	Beuvange – Aménagement des ouvrages de sécurité sur la RD14	Commune
B33	Metzange - aménagement de l'accès à la zone sportive et à la zone 1AUXc à partir de la RD 14	Commune
VO40	Volkrange – Extension du cimetière, création d'un parking et de l'accès à la zone 1AU	Commune
VO41	Volkrange – Aménagement d'un chemin piéton	Commune
VO42	Volkrange-Metzange – Agrandissement du Centre d'Aide par le Travail	Commune
V043	Volkrange-Metzange-Création d'une aire de stationnement pour l'école primaire	Commune
EV50	Elange – Aménagement des ouvrages de sécurité en entrée de ville : RD14	Commune
EV51	Elange –Création d'une voie d'accès à la zone IAU	Commune
EV52	Elange –Aménagement de places de stationnement en centre village	Commune
EV53	Elange – Elargissement chemin rural zone 2AU à 10m	Commune
EV54	Veymerange – Elargissement accès	Commune
EV55	Veymerange – Elargissement rue	Commune
EV56	Veymerange - Création des aménagements de sécurité en entrée de ville, Rue du Buchel	Commune
EV57	Veymerange : Création d'un parking de covoiturage	Commune
T70	Thionville –Aménagement d'un sentier touristique : le Chemin des coteaux	Commune
T71	Thionville – extension de l'hôpital	Commune

N°	***DÉSIGNATION***	***BÉNÉFICIAIRE***
T72	Thionville – Cote des Roses : aménagement de la place Sainte Anne	Commune
T73	Thionville – Malgrange –Création de jardins familiaux	Commune
T74	Thionville – Création d'une voirie de desserte vers le lotissement de Manom	Commune
T75	Thionville –Aménagement d'un trottoir de 2m, Chemin de Malgrange	Commune
T76	Thionville – Aménagement des cheminements en bordure de la Chaussée des Continents	Commune
T77	Thionville – Cote des Roses : aménagement de la place Saint Hubert	Commune
T78	Thionville- Thionville –Aménagement de la voirie au croisement de la rue St Hubert et la Chaussée d'Océanie	Commune
T79	Thionville –Aménagement de la voirie au croisement de l'allée Bel Air et la Rue de la Libération	Commune
T80	Thionville –Création d'une aire de stationnement	Commune
T81	Thionville – création de parking pour le stade ; Route des Romains	Commune
T82	Thionville – Accès à la zone IAUh : Route des Romains	Commune
T84	Thionville –Aménagement de chemin piétons et cyclables : rue Alexandre Dreux	Commune
T85	Thionville –Requalification des gravières et création d'un parc public avec accès : Etangs Saint Pierre	Commune
T86	Thionville –Prolongement de la rue des Etangs : Accès Etangs Saint Pierre	Commune
T87	Thionville – Création d'une liaison entre la rue de Verdun et la rue de Metz : rue de l'Ancienne Gare	Commune
T88	Thionville –Aménagement de la jonction entre la Rue Laydecker et la rue de Verdun	Commune
T89	Thionville- Aménagement de la jonction entre la rue Laydecker, la rue des Frères et la rue du Château d'Eau	Commune

N°	***DÉSIGNATION***	***BÉNÉFICIAIRE***
T90	Thionville – Aménagement entre la Rue des Frères et la Rue de Verdun	Commune
T91	Thionville – Accès à la zone 2AU, chemin du Leidt	Commune
T92	Thionville – Elargissement de la rue de l'Octroie	Commune
T93	Thionville —Aménagement du Contournement Ouest de Thionville	ETAT
T94	Thionville – Création d'une liaison entre la rue de Metz et la rue de la Digue	Commune
T95	Thionville – Passage piétons à partir de la Moselle vers le quartier des artisans	Commune
T96	Thionville – Aménagement des berges de la Moselle	Commune
T97	Thionville –Création d'une voirie interne du quartier des Artisans	Commune
T98	Thionville – Aménagement d'un espace récréatif en relation avec les projets de redéveloppement « Rive Droite »	Commune
T99	Thionville – Aménagement des berges de la Moselle	Commune
T100	Thionville - Création d'un passage, à partir de la rue des Bateliers, sur la Moselle	Commune
T101	Thionville- Création d'une aire de retournement à l'extrémité de la rue des Maraichers	Commune
T102	Thionville- Création d'un espace public central dans le quartier Artisans	Commune